

## Synthèse des indicateurs et index calculés sur l'effectif retenu

Indicateurs	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	1	40	5,7	40	34
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	35	4,0	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	15	INCALCULABLE	0	
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	0	10	0
<b>Total des indicateurs calculables</b>				<b>85</b>	<b>69</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>				<b>100</b>	<b><u>81</u></b>

Ce calcul s'explique par : Le nombre total de points obtenus aux indicateurs calculables est ramené sur 100 en appliquant la règle de la proportionnalité.

### Index égalité professionnelle

**81 / 100**

**Total des points obtenus aux indicateurs calculables : 69**

**Nombre de points maximum pouvant être obtenus aux indicateurs calculables : 85**

Il est décliné à partir des 4 indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération femmes-hommes : note obtenue 34 / 40
- L'écart de répartition des augmentations individuelles : note obtenue 35/35
- Le nombre de collaboratrices augmentées à leur retour de congé de maternité : pas de retour donc non calculable
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : note obtenue 0/10